

BULLETIN



VOLUME 6, NUMÉRO 1 – QUÉBEC, HIVER 2005



Photo: Louise Leblanc

L'ÉDI-TEMPS

Voilà que le troisième millénaire se poursuit. On a rabroué 2004, que l'on saluait naguère comme on vient de célébrer le passage à 2005 en sablant le champagne ! On a fêté la nouvelle année en jupette à Montréal, à Londres, à Rome, à Berlin, à Paris, à New York, à Tokyo, à Rio ou Mexico...

Nous sommes « in », nous sommes de notre temps. Même si notre temps, c'est en réalité une année de plus et quelques amis en moins. Notre temps, ce sont aussi des nouveaux acteurs du monde artistique, politique, économique... et quelques artéfacts du monde ancien qui s'entêtent à ne pas gagner l'arrière-scène. Pourtant, dans les coulisses, la rectitude sociale n'est pas de rigueur, on peut souvent jouer les souffleurs – quelle chance pour les acteurs –, on peut surtout prendre son temps !

Car être de son temps plutôt que de le prendre demande que l'on s'agite, surtout que le monde est devenu *complexe* et la température elle-même souvent *dépressive* comme le disent les météorologues ! « C'est la vie, c'est la vie, c'est la vie qui court » dit la chanson dansante qui demande de bouger vite l'arrière-train. Imaginez la locomotive, alors ! Et que serait



Photo: Jean-Louis Dubé

cette tragi-comédie des jours sans les spectateurs que nous pouvons être. On ne peut pas tous être journalistes... ni confesseurs !

Aussi, souhaitons-nous aux gens de notre lectorat de prendre leur temps. Selon l'adage de l'ancien : *Festina lente*. Car :

*Il n'y a plus d'après
À Saint Germain des Prés
Il n'y a que toi
Il n'y a que moi [...]
Il n'y a plus qu'aujourd'hui.*

Avec Alain Grandbois, il sera toujours temps de dire :
*Est-ce déjà l'heure, ma tendre peur
Est-ce déjà l'heure de demain ?*

Alors : *Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?* comme le chantent encore en nous Ray Ventura et ses Collégiens !

La bonne année, on vous la souhaite, mais vous en êtes le premier **animateur**...

André Gaulin

Rédacteur

Député de Taschereau 1994 à 1998

Conseil d'administration 2004-2005



Photo: Claude Lachance

Jean-Paul Champagne	Président
Antoine Drolet	Vice-président
Jean-Hugues Boutin	Secrétaire-trésorier
Denis Hardy	Président sortant

Gaston Blackburn, Benoît Laprise, Fabien Poulin

Table des matières

Éditorial	2
Message du président	3
Comité des archives	4
Tribune libre	5
Fondation des parlementaires	7
Société du patrimoine politique	9
Prix de reconnaissance	10
Hommage à Michel Bissonnet	11
Hommage à Claude Ryan	12
Union mondiale (UMAPF)	13
Nouvelles brèves	14
Anciens parlementaires en action	16
Laïcité, quand tu nous tiens !	17
La Charia	18
Souvenons-nous	20

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom des membres du conseil d'administration de l'Amicale, j'ai le plaisir de vous souhaiter pour l'année 2005, de la SANTÉ, de la JOIE et du BONHEUR parmi les vôtres.

L'Amicale présentera le 1^{er} mars un mémoire à la Sous-commission de la réforme parlementaire. Notre démarche fait suite à la présentation d'un projet sur la réforme parlementaire déposé par le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques et leader du gouvernement, Jacques P. Dupuis, de même qu'au dépôt d'un projet de réforme sous la forme d'un règlement annoté, présenté par le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet. Rappelons-nous qu'en 2002, l'Amicale avait suscité la réflexion et les échanges lors de son colloque Le parlementarisme au XXI^e siècle, comme en font foi les Actes

du colloque. C'est dans cette continuité et en se référant à tout ce qui a déjà été dit et écrit sur le sujet que les membres du comité du suivi du colloque poursuivent la réflexion qui permettra à l'Amicale de faire entendre sa voix à la Sous-commission. De plus, afin de permettre à l'Amicale de travailler sur d'autres dossiers, ce comité du suivi du colloque sera remplacé, tel que résolu par le conseil d'administration à sa dernière réunion, par un autre comité appelé « Observatoire de la démocratie et de la vie parlementaire ».

Par ailleurs, l'Amicale s'est informée auprès des autorités de l'Assemblée nationale relativement au dossier des assurances des députés afin de s'enquérir des éventuelles retombées pour les anciens. En dernière analyse, il apparaît que rien n'est prévu d'autant plus que rien n'est possible. L'impact pécuniaire d'une couverture pour les anciens sur les 125 députés actuels de l'Assemblée nationale serait énorme. Vous comprendrez assez facilement que les membres de l'Amicale représentent un groupe d'âge trop avancé pour qu'une compagnie accepte un tel risque. De plus, l'adhésion collective de nos membres est peu probable.

Quant à notre prochaine assemblée générale annuelle, elle se tiendra le 18 mai 2005. Lors du traditionnel déjeuner du président de l'AAPQ, j'aurai le plaisir de décerner les premiers prix de reconnaissance de l'Amicale. Vous trouverez plus loin la teneur de ces prix. Et pour répondre au souhait de plusieurs, le 17 mai, la veille de l'assemblée générale, une activité sera prévue pour les membres et leur conjoint. Vous recevrez le programme de ces deux journées en avril quand tout aura été confirmé.

Je veux profiter de l'occasion pour souligner particulièrement le travail d'André Gaulin, le rédacteur de notre Bulletin, publication toujours très appréciée par son contenu et par sa présentation. Je veux également souligner l'ardeur et la conviction déployées par Marcel Masse, président du comité des archives et des objets de mémoire, dans son travail pour la collecte des archives des anciens parlementaires. Merci à vous deux pour votre compétence et votre dévouement mis au service des anciens parlementaires. Enfin, merci à Lorraine Arsenault pour son travail de qualité très apprécié en faveur de l'Amicale.

Prochain rendez-vous à notre assemblée générale, le mercredi 18 mai 2005.

*Amicalement,
Jean-Paul Champagne*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Veillez prendre note que l'assemblée générale annuelle des membres de l'Amicale se tiendra le mercredi 18 mai 2005 à 9 heures à l'hôtel du Parlement, Québec.

Le mardi 17 mai 2005 en après-midi, il y aura une activité pour les membres et leur conjoint(e), suivie

d'une réception offerte par le président de l'Assemblée nationale.

Le programme des 17 et 18 mai 2005 parviendra aux membres en avril.

COMITÉ DES ARCHIVES ET DES OBJETS DE MÉMOIRE

Par Marcel Masse

Député de Montcalm

1966 à 1973



Photo : L'Éclaireur-Progress

Le comité des archives a tenu une rencontre avec les responsables régionaux et des anciens parlementaires de la région de la Capitale-Nationale le mercredi 26 janvier 2005 à l'hôtel du Parlement.

À cette occasion, il a été rappelé aux participants, anciens députés et aux différents intervenants l'importance de la conservation de la mémoire des parlementaires du Québec. Les documents produits et reçus dans l'exercice de leur fonction sont en effet des témoins privilégiés de l'évolution du Québec et du développement de ses institutions démocratiques. De même, les témoignages sur leur vie hors Parlement sont des éléments recherchés par les archives.

Quant aux enregistrements de témoignages, l'année 2004 s'est terminée avec 16 entrevues réalisées. Le projet se poursuivra en 2005 grâce à l'engagement précieux de l'Assemblée nationale. Nous avons déjà une liste d'anciens parlementaires contactés et disposés à participer aux entrevues. Ces enregistrements viendront enrichir l'histoire du Québec vécue par ses élus.

Membres du comité des archives et des objets de mémoire

Comité national

Président : Marcel Masse
Vice-présidents : Yolande Legault
Fabien Roy
Secrétaire : Lorraine Arsenault (AN/AAPQ)
Directeurs : Marc Beaudoin (FSHQ)
Normand Charbonneau (ANQ)
Jean-Paul Cloutier
Antoine Drolet
Gérard Gosselin
Michel Lévesque (DGÉ)
Jocelyn Saint-Pierre (AN)

Partis politiques et consultations populaires

Antoine Drolet
Jean-Claude Rivest

Comités régionaux

Régions de l'Est
Bas-Saint-Laurent
Centre-du-Québec

Responsables régionaux

François Gagnon
Maurice Richard

Chaudière-Appalaches
Côte-Nord
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Mauricie
Capitale-Nationale - Ville
- Banlieue
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Claude Lachance
Fabien Roy
Pierre Mercier
François Gagnon
Normand Toupin
Pierre Mercier
VACANT
Jim Lafrenière

Régions de l'Ouest

Abitibi-Témiscamingue
Estrie
Lanaudière
Laurentides - Basses
- Hautes
Laval
Montréal - Rive Nord
- Rive Sud
Nord-du-Québec
Outaouais

Responsables régionaux

Antonio Flamand
Jean-Guy St-Roch
VACANT
Yolande Legault
Denis Chalifoux
Jean-Paul Champagne
VACANT
VACANT
Guy Bacon
Jim Lafrenière
Claire Vaive

Pour toute demande de renseignements, un guichet unique est mis à la disposition de tous au numéro **sans frais 1-866-DÉPUTÉS (1-866-337-8837)**. Un archiviste vous informera de ce qu'est un document ou un objet d'archives. Certains documents ou objets peuvent apparaître sans valeur, mais avec l'aide d'archivistes, ils peuvent constituer un patrimoine précieux pour les générations futures.

TRIBUNE LIBRE

LE QUÉBEC ET LA LAÏCITÉ. QUELLE LAÏCITÉ ?

Par **Raymond Brouillet, Ph.D.**

Député de Chauveau

1981 à 1985, 1994 à 2003

J'aimerais partager avec vous, dans cette tribune libre, quelques réflexions qu'a suscitées en mon esprit le texte sur le thème de la laïcité présenté par notre collègue Jean-Hugues Boutin, député d'Abitibi-Ouest de 1973 à 1976. En plus du texte de notre collègue Boutin, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le livre de Guy Durand *Le Québec et la laïcité*. Je partage plusieurs de ses vues. Je vous invite à le lire. Ce sujet présente une grande complexité et je suis bien conscient des limites qu'impose l'espace disponible de cette tribune libre pour traiter d'un tel sujet. Je me bornerai à quelques enjeux de la question.

Une question d'actualité

La place de la religion et de la tradition chrétienne dans notre société en mutation suscite de plus en plus de débats. La sécularisation accrue de la société (une certaine perte du sens du sacré), la fin d'un quasi monolithisme chrétien et l'émergence d'un pluralisme religieux ont provoqué une remise en question des rapports juridiques entre l'État et les religions ou le religieux. C'est alors que s'est posée la question de la laïcité de l'État, de l'État laïque.

La laïcité

Jusqu'à une époque assez récente, il y avait entre le social, le politique et le religieux une osmose quasi-totale où trônait au niveau des principes directeurs de l'ensemble de la société la primauté du religieux.

La laïcité consiste essentiellement dans l'autonomie du pouvoir étatique, indépendant de toute subordination à une autorité religieuse et, corrélativement, dans l'autonomie du pouvoir religieux des Églises eu égard aux matières religieuses (désignation des autorités religieuses – définition des

dogmes – détermination des cultes...). C'est ce que l'on a appelé la séparation des pouvoirs civils et religieux.

Il faut ajouter aux caractéristiques de l'État laïque dans sa version moderne la reconnaissance de la liberté de conscience, de religion et de culte pour chaque citoyenne et citoyen.

Le « public » et le « privé », l'État et les religions

Pour justifier la séparation des pouvoirs dans l'État laïque, l'on fait souvent appel à la distinction dans les diverses sociétés humaines entre le public et le privé : l'État s'occuperait du domaine public et le religieux relèverait du domaine privé.

Cette façon de s'exprimer éclaire très peu le problème complexe des rapports réciproques entre le politique et le religieux. Si l'on définit « public » par « ce qui relève de l'État » et « privé » par « ce qui ne relève pas de l'État », et que le religieux est du domaine privé, il est évident qu'on doit conclure que le religieux ne relève pas de l'État. On a affaire dans ce genre de définition et de raisonnement à une pétition de principe qui nous éclaire très peu sur le fond du problème.

Nous savons aussi très bien que, par l'usage, nous donnons aux mots « public » et « privé » des significations très différentes des définitions données antérieurement. Ainsi, pour certains, « privé » renvoie à la dimension individuelle, voire intérieure de la personne. Ce qui confinerait le religieux dans l'intimité de la vie personnelle et domestique. Ce qui n'est manifestement pas le cas. La liberté de culte, complétée par la liberté d'expression et d'association, s'exerce

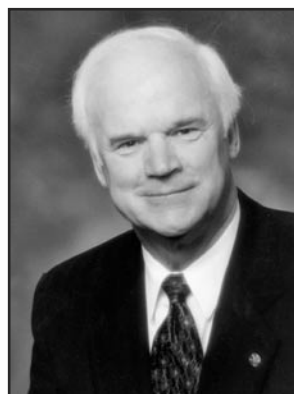


Photo : Daniel Lessard

non seulement dans l'intimité personnelle et familiale, mais se déploie dans l'espace social et même dans l'espace public de plusieurs États qui se disent laïques. Donc,

si l'on interprète « privé » dans son sens restreint d'individuel et intime, il est faux de prétendre que la religion ne relève que du domaine privé.

Il serait tout aussi erroné de prétendre que l'État ne doit pas s'occuper du religieux, si on donne au terme « public » la signification plus générale de collectivité, de bien commun.

De même, ce serait une erreur de donner au concept « religieux » un sens univoque dans toute son extension. Il y a dans le religieux des éléments fondamentaux de croyances, de cultes qui constituent l'essence d'une religion particulière, mais on désigne aussi de « religieux » des éléments qui relèvent de contextes historiques socio-économiques et culturels particuliers susceptibles d'évoluer et de s'adapter en fonction de ces contextes. Je suis d'avis que les droits d'individus ou de groupes à l'égard de chacune de ces catégories ne jouissent pas du même degré d'inaliénabilité.

Le fait religieux joue de toute évidence un rôle essentiel et a un impact majeur dans l'ensemble des sociétés. Ce rôle, cet impact peuvent être plus ou moins positifs ou négatifs eu égard au bien commun de l'ensemble des collectivités. L'État, dont la responsabilité est de promouvoir le bon ordre, l'harmonie, le bien commun de l'ensemble des citoyens et des citoyennes, ne peut totalement se désintéresser du fait religieux et de la façon dont les croyants, les Églises,

les sectes oeuvrent au sein de la société. Particulièrement, l'émergence du pluralisme religieux avec ses pratiques, ses rites et règles éthiques, et surtout le développement de courants intégristes dans plusieurs sinon toutes religions ne peuvent laisser l'État totalement indifférent.

Dans les États modernes où est appliqué le principe de l'autonomie respective des pouvoirs étatiques et religieux, les sociétés ont défini sur une base démocratique un ensemble de droits, de libertés et de responsabilités pour chaque citoyenne et citoyen. Les chartes constituent une forme de contrat social par lequel s'engage et qui engage chaque individu. Elles sont comme un rempart de protection pour la liberté des citoyens contre les abus d'un pouvoir de quelque nature qu'il soit, parental, politique ou religieux.

Dans ce contexte, l'État a la responsabilité de s'assurer :

- que chaque individu citoyen jouisse de l'entière liberté du choix de ses croyances, d'adhérer ou non à telle ou telle organisation religieuse sans que ses choix n'entraînent quelque discrimination;

- du respect des différentes croyances;

- que tout adhérent à quelque confession religieuse jouisse pleinement de tous ses droits de citoyen, nonobstant les règles religieuses imposées par les autorités religieuses. Ainsi, il ne faut jamais que quelque tribunal ou conseil religieux soit reconnu officiellement par le pouvoir étatique comme un possible substitut à la protection qu'offre à tout citoyen la Charte des droits et libertés;

- du respect des principes du droit, notamment de l'égalité juridique de l'homme et de la femme;

- de la protection de l'ordre social;

- de la création d'un sentiment d'identité et d'appartenance nationales rendant possible le **vivre ensemble en harmonie**.

L'immigration et le droit des sociétés accueillantes à protéger et à promouvoir leur propre culture

Comment accueillir entre autres les particularités religieuses nouvelles dans

un Québec de plus en plus pluraliste, sans pour celui-ci renier son histoire et sa culture marquées, entre autres, de valeurs et de symboles chrétiens.

Tout d'abord, il faut accueillir les différentes confessions religieuses dans le respect de la liberté de conscience, de religion et de culte. Par ailleurs, l'exercice de ces libertés doit se faire dans le respect des valeurs fondamentales du foyer d'accueil exprimées en premier lieu dans les chartes, le droit public commun, les institutions fondamentales.

L'exercice de ces libertés doit s'effectuer aussi dans le respect de la **culture publique commune** : langue – traditions – coutumes – symboles qui sont des composantes historiques de notre identité nationale. Dans mon esprit, cette culture publique commune va bien au-delà d'un simple cadre civique commun. Elle comprend, au Québec, indéniablement, entre autres, des composantes d'origine religieuse (symboles, rites, célébrations) qui ponctuent le rythme de la vie sociale et marquent l'espace de notre environnement socioculturel. Ces composantes, au-delà de leur signification proprement religieuse que peut leur reconnaître une frange plus ou moins large de la population, ont gardé pour l'ensemble une profonde valeur patrimoniale qui participe de notre identité nationale et qui polarise le sentiment d'appartenance nationale.

Je suis convaincu que le respect de ces composantes par les minorités religieuses peut se réaliser sans entraver leur liberté de conscience et de religion. Dans certaines situations particulières, il sera légitime d'avoir recours à des « accommodements raisonnables », concept utilisé par la Cour Suprême pour solutionner certaines situations conflictuelles. Je tiens à préciser que ces dits accommodements doivent s'effectuer dans les deux sens, de la majorité aux minorités, mais aussi des minorités à la majorité.

Pour que le pluralisme ne conduise pas à un morcellement social, ou pire, à une ghettoïsation et à toutes les tensions et dérives auxquelles une telle situation peut donner

cours, il y a nécessité de promouvoir et de réaliser une intégration des nouveaux arrivants à la vie commune et collective de l'ensemble de la société dans une continuité historique avec le passé en vue d'assurer par le sentiment d'appartenance à la même société un avenir à bâtir ensemble dans l'harmonie. Comme l'écrit Guy Durand : « Si l'on veut que le pluralisme d'ici soit et demeure une richesse, ce ne peut être qu'à l'intérieur d'un projet intégrateur. » (p. 31)

Une loi sur la laïcité ?

Dans son article, notre collègue Boutin propose que le Québec se dote d'une loi sur la laïcité et il en énumère une série de bienfaits.

Reconnaissons tout d'abord qu'au Québec nous vivons déjà une forme d'État laïque : les institutions étatiques et parapubliques sont juridiquement entièrement autonomes et indépendantes à l'égard des autorités religieuses. Nous avons une Charte et des législations qui assurent cette indépendance.

Mais dans l'hypothèse où le projet d'une telle loi soit retenu, si l'on veut qu'elle n'entraîne pas autant de méfaits que de bienfaits, il faudra éviter qu'elle repose sur un concept trop abstrait de la laïcité qui sacrifie à la pureté conceptuelle des pans de la réalité sociale et engendre au nom d'une rectitude politique désincarnée des injustices. À éviter, entre autres, une conception de la laïcité qui reposerait sur une dichotomie absolue entre l'État (le public) et la religion (le privé), ou encore, sur une négation radicale de droits collectifs et la seule considération des droits individuels.

L'exercice de la liberté de religion doit s'insérer dans un contexte socioculturel et historique en tenant compte de l'ensemble des droits et libertés d'un peuple et en faisant appel à la tolérance et au respect mutuels.

Réf. : *Le Québec et la laïcité. Avancées et dérives*, Guy Durand, Collection Sur le vif, Éditions Varia, 2004, 120 p.



FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Un bilan annuel riche en activités

Le 19 novembre dernier, aux Archives nationales du Québec à Montréal, la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée des Gouverneurs de la Fondation, en présence de plusieurs des membres du conseil d'administration et de l'Assemblée des Gouverneurs ainsi que de représentants de chacune des constituantes de la Fondation. Cette réunion fut



l'occasion habituelle pour la présidente-directrice générale, Jeanne Blackburn, et le directeur général adjoint, Antonin Collard, de dresser un bilan annuel des activités de la Fondation.

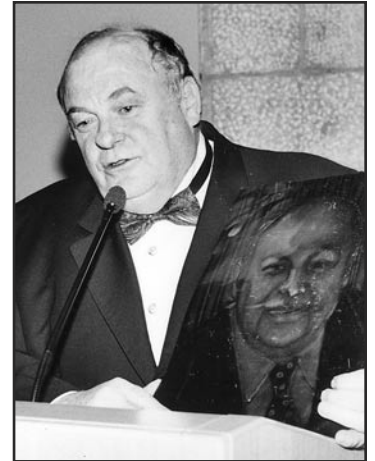
M^{me} Blackburn a conclu sa présentation en ces termes éloquentes : « Vous me permettrez de vous faire partager ma profession de foi à l'endroit de la Fondation. Je crois fermement que la Fondation contribue directement au développement durable des pays parrainés. En effet, même modeste, notre contribution à l'éducation, à la solidarité internationale, au dialogue des cultures constitue les bases du développement durable du genre humain. »

À l'occasion de cette assemblée générale, André Gaulin, membre fondateur de la Fondation, en quittant son poste de secrétaire, s'est aussi retiré du conseil d'administration.

Au nom de toutes les personnes présentes qui l'ont chaleureusement applaudi, Marcel Parent l'a sincèrement remercié pour sa générosité et le temps consacré au développement de la Fondation. M^{me} Blackburn a ensuite proposé sa nomination comme membre de l'Assemblée des Gouverneurs, ce qui fut unanimement accepté.

Hommage à monsieur Michel Bissonnet

À l'occasion du cocktail qui a suivi l'assemblée générale annuelle, la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager a rendu un hommage rempli d'émotions à Michel Bissonnet pour son soutien indéfectible, sa grande disponibilité et sa



collaboration très fructueuse à l'endroit de la Fondation. « La Fondation apprécie grandement la chance de pouvoir compter M. Bissonnet parmi ses membres. Ardent promoteur et porte-parole éloquent auprès de nos partenaires au Québec et à l'étranger, M. Bissonnet est, pour la Fondation, un atout inestimable. » a mentionné Jeanne Blackburn.

Animé avec chaleur par M^{me} Jacqueline Bissonnette, membre du conseil d'administration et nouvelle secrétaire, cet hommage fut l'occasion pour tous les invités présents d'écouter avec délice l'hommage de circonstance préparé avec humour et conviction par André Gaulin. À la demande de madame la présidente Blackburn, ce texte de ton convivial figure à la page 11.

Puis, au nom des organismes bénéficiaires des livres de la Fondation, M. Filit Walesa, président-directeur général de la Canadienne de Croissance et partenaire de la Fondation a offert à M. Bissonnet son portrait gravé sur cuivre et réalisé avec beaucoup de talent par M^{me} Célestine Kanku Tshimanga de la République démocratique du Congo.

Particulièrement touché, M. Bissonnet a déclaré : « M^{me} Blackburn, je l'ai adoptée ainsi que sa Fondation. J'ai moi-même constaté à l'occasion de voyages en Afrique l'ampleur du travail exemplaire



Jacques Parizeau, Cécile Vermette, Manon Blanchet, Antonin Collard, Jeanne L. Blackburn, Jean Campeau, André Gaulin

accompli par la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager. »

Florence Terrien

Directrice des communications

Bilan des activités de la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager pour l'année 2004

- La collecte de livres toujours accrue au sein de l'ensemble du réseau des 5 constituantes (Régions Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, Lanaudière, Montréal, Montérégie et Saguenay – Lac-Saint-Jean).
- L'expédition de 153 991 livres dans 9 pays en développement de l'espace francophone.
- La reconnaissance officielle depuis le 18 novembre 2004 comme membre recycleur par la société d'État Recyc-Québec. L'attestation de performance a été remise par le ministre de l'Environnement du Québec, Thomas J. Mulcair.
- La mise en route de plusieurs jumelages entre des universités québécoises et africaines et la Fondation.
- Un projet-pilote en cours au Saguenay – Lac-Saint-Jean pour le jumelage de 17 écoles québécoises et 17 établissements scolaires sénégalais.
- Deux missions menées à l'étranger.

Elles ont engendré les résultats suivants :

- La signature de protocoles d'entente avec 4 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal) pour la mise en place d'autant de centres de redistribution. Chacun de ces centres sera doté d'un inventaire de 100 000 livres. Grâce à une subvention du ministère des Relations internationales, le premier centre de redistribution verra le jour à Cotonou au Bénin où une bibliothèque sera également construite. Pour compléter le financement de cette opération et permettre la mise en place des 3 autres centres de redistribution, une demande de financement à l'ACDI a été déposée.
- La poursuite de démarches pour conclure de grands partenariats avec des organisations d'envergure internationale comme l'UNESCO – une reconnaissance officielle de la Fondation par cette institution de grande renommée est imminente – et l'Agence Internationale de la Francophonie.

- Concernant le financement :
 - La Soirée des Cultures à partager 2004 à la TOHU – la nouvelle cité des arts du cirque à Montréal – a connu un franc succès. Les profits nets ont été de l'ordre de 200 000 \$.
 - Une autre demande de financement à l'ACDI a été déposée pour l'obtention de 10 stagiaires qui seront déployés dans 5 pays ciblés.
 - Plusieurs démarches en cours pour des partenariats privés avec de grandes entreprises devraient aboutir très prochainement.
- De nouveaux projets pour 2005 :
 - Dans le cadre de *Montréal, capitale mondiale du livre*, les éditeurs, les libraires et les distributeurs du Québec d'une part et la Fondation en partenariat avec l'UNESCO d'autre part, organiseront pendant quelques semaines une vente spéciale de livres dont une partie des revenus sera destinée à financer l'achat de livres édités par des maisons d'édition africaines qui seront donnés par la Fondation à des bibliothèques au Mali.
 - Soirée des Cultures à partager 2005 : la Fondation travaille déjà sur l'événement de cette année. Plusieurs hypothèses sont actuellement examinées. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !



Société du patrimoine politique
du Québec

Lieux de résidence de grands parlementaires québécois, 1792-1867

La Société du patrimoine politique du Québec, soucieuse de l'identification et de la conservation du patrimoine politique du Québec, a parrainé, à l'été 2004, une recherche visant à retracer les lieux de résidence de grands parlementaires de la période d'avant la Confédération, soit de 1792 à 1867. Un travail similaire avait précédemment été réalisé par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) sur les résidences des premiers ministres du Québec s'étant succédé depuis 1867. L'initiative de la Société s'inscrivait donc en complément de la recherche menée par la CCNQ afin de couvrir la période précédente et, éventuellement, d'être insérée dans une seule publication relatant toute la période parlementaire au Québec de 1792 à nos jours.

Afin de bien établir les paramètres de la recherche, une consultation fut établie entre Marcel Masse, président de la Société, Gilles Gallichan, historien à l'Assemblée nationale du Québec, et Nicolas Giroux, historien à la CCNQ. Le mandat ayant été accordé à Marie-France Lapointe, les recherches débutèrent en mai 2004. Par la consultation d'ouvrages généraux et spécialisés, d'annuaires d'époque et de documents d'archives, la production d'un rapport de recherche poursuit deux objectifs.

D'une part, il permet d'identifier et de dresser la liste de lieux de résidence de parlementaires québécois de la période du Bas-Canada et de l'Union (1791-1867).

D'autre part, il présente sommairement une description physique des lieux, des édifices et des sites, en plus d'un bref historique de chacun de ces lieux de résidence. Les personnages retenus pour l'étude ont été : Pierre-Stanislas Bédard (1762-1829), George-Étienne Cartier (1814-1873), Joseph-Édouard Cauchon (1816-1885), Antoine-



①

Aimé Dorion (1818-1891), Louis-Hippolyte La Fontaine (1807-1864), Augustin-Norbert Morin (1803-1865), Jean-Antoine Panet (1751-1815), Joseph Papineau (1752-1841), Louis-Joseph Papineau (1786-1871), Louis-Victor Sicotte (1812-1889), Étienne-Paschal Taché (1795-1865) et Denis-Benjamin Viger (1774-1861).

②



Le travail réalisé jusqu'à présent ouvre la voie à d'autres études pouvant mener à une connaissance plus étendue des lieux de résidence des grands parlementaires du Québec. L'identification, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti est un travail de longue haleine qui nécessite une vigilance, une rigueur et une volonté inébranlable de la part des autorités qui s'y intéressent.



③

Le Québec (notre société) a le noble devoir de connaître et de protéger son patrimoine politique bâti, car il fait partie intégrante de son histoire.

① *Maison Sir-George-Étienne-Cartier*
458-460, rue Notre-Dame, Montréal
Source : Site Internet du Vieux-Montréal

② *Manoir Papineau*
500, rue Notre-Dame, Montebello
Source : Site Internet de la Petite-Nation

③ *Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine*
314, boulevard Marie-Victorin, Boucherville
Source : Site Internet

PRIX DE RECONNAISSANCE

L'Amicale des anciens parlementaires du Québec a créé le prix de reconnaissance afin d'honorer d'anciennes et d'anciens parlementaires qui ont particulièrement marqué la vie parlementaire du Québec en ayant consacré une partie de leur vie au service de leurs concitoyens, de la démocratie, du parlementarisme et du patrimoine politique du Québec.

L'Amicale remet chaque année deux prix à l'occasion de son assemblée annuelle.

1. Prix Mérite de l'Amicale

En reconnaissance de services rendus, le prix Mérite de l'Amicale est décerné à un membre de l'Amicale qui s'est distingué par son engagement auprès de l'Amicale et de ses membres.

2. Prix Hommage à un ancien parlementaire

En reconnaissance de son engagement au service de ses concitoyens avant, pendant et après sa vie parlementaire, le prix Hommage est décerné à une ancienne ou un ancien parlementaire.

La remise des prix de reconnaissance est faite lors de l'assemblée générale annuelle.

Conditions

Certaines conditions se rapportent aux candidates et aux candidats :

- une candidature est présentée au jury en remettant le formulaire rempli à cet effet;
- une personne ne peut présenter elle-même sa candidature;
- un membre du jury ne peut être admissible à un prix durant l'année où il fait partie de ce jury;
- on ne peut recevoir deux fois le même prix;
- un prix ne peut être attribué à titre posthume, c'est-à-dire que la personne dont la candidature a été proposée doit être vivante au moment où le jury se réunit pour étudier les dossiers.

Processus

Les membres en règle sont invités annuellement par la voie du *Bulletin*, numéro d'hiver, à proposer des candidatures avant le 1^{er} avril.

Composition du jury et sélection

Pour chacun des prix, les candidatures sont évaluées par un seul jury composé de trois membres de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec; le président de l'Amicale est membre d'office. Les membres du conseil d'administration de l'Amicale désignent, par résolution, les autres membres du jury.

Le mandat du jury consiste à dépouiller les candidatures reçues, à les étudier et à recommander au conseil d'administration les noms de deux personnes en fonction des critères définis pour ces deux prix.

Réception des candidatures

Le dossier de chacune des candidatures doit contenir : le formulaire de candidature rempli et mentionnant la contribution de la candidate ou du candidat en fonction des critères suivants :

- pendant sa vie parlementaire (facultatif puisqu'elle est déjà connue);
- la continuité de son intérêt à la promotion du bien-être et des droits de la personne;
- l'engagement :
 - dans le domaine du parlementarisme;
 - dans le domaine de l'éducation;
 - dans le domaine international;
 - dans le domaine de la créativité et de l'innovation;
 - dans le domaine social;
- la reconnaissance par son milieu;
- la contribution à la qualité, à l'enrichissement et à la diffusion de la langue française dans la société québécoise;
- l'apport de la personne à la vie démocratique québécoise.

Les qualités recherchées sont :

- volonté claire de probité dans la vie publique;
- respect pour l'institution qu'est le Parlement;
- efficacité dans la représentation des citoyens;
- sens de l'histoire;
- honnêteté intellectuelle.

Toutes les candidatures seront évaluées selon ces critères.

Le formulaire de candidature doit être adressé avant le 1^{er} avril à :

Amicale des anciens parlementaires du Québec
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.31
Québec (Québec) G1A 1A3

HOMMAGE À MONSIEUR MICHEL BISSONNET
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Président de l'Assemblée des Gouverneurs
de la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager

Par André Gaulin

Secrétaire de la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager
1998 à 2004



Photo : Daniel Lessard

Qui dit qu'un président d'Assemblée nationale
Est toujours aussi loin qu'aurore boréale ?
Celui-là voyez-vous, ainsi qu'un sansonnet
N'a jamais remarqué un Michel Bissonnet !
Et pour mieux insister et vous parler tout net :
Il ne voit pas l'aura de Michel Bissonnet !

Cet homme impressionnant par sa haute stature
Pourrait selon certains paraître comme un dur ;
Ces gens-là ne voient rien que la forte structure,
Disciples matinaux des radios qui sulfurent.
L'œil plus fin, lui, saisit un sens de la droiture,
L'indépendant d'esprit qui sait sous sa carrure
Cacher l'aménité sous une fière allure.

Tellement qu'il nous faut pencher vers la bonté,
Quitter la rime dure pour la légèreté.
En ces temps d'hyperbole, laisser les mots danser
Et comme en farandole les faire jubiler.
Cet homme de parole, plein de sincérité,
Est même synonyme de générosité.
Et souriant, tout attentif, il sait causer ;
Il fera un détour, pour la main vous donner.
Son regard chaleureux va vous reconforter,
Il n'est pas dans le rang des mesquins casse-pieds :
La rancœur et l'envie ne sont pas ses alliées.
Jamais atrabilaire, inspirant la gaieté,
D'une lune enjouée, il est du bon côté.

Il n'est pas prétentieux, non, il n'a rien d'un fat.
Ce serait, dirait-on, plutôt un bon papa,
Ou si vous préférez, le contraire du pacha.
Cet homme fit taxi, il a dans le compas
Toute une humanité. Il est comme Attila
Qui épargnant Lutèce ramène dans son rang
Tel ministre verbeux qui dépasse son temps !
Vous l'avez vu au jeu, insigne président,
Il impose silence au parloir caquetant,
Soumet à cette houle son fort catamaran !

Avocat populaire, homme franc et hardi,
Aimable et fort joyeux, il gagne ses paris.
C'est un homme précieux pour notre Fondation
Surtout quand il devient homme de téléthon.
Il a un grand talent pour décrocher les dons.
Nul ne sait résister à ses réquisitions :
Pour obtenir beaucoup d'argent il a le don,
Le ministre Séguin lui envie sa potion.

Jeanne, sur le bûcher, que l'action brûle vive,
Toujours aspire fort qu'enfin septembre arrive.
Le temps où, survenant, le président appelle
Et sonne l'hallali pour remplir l'escarcelle
De notre Fondation. Et l'on bat le rappel
De tous ces donateurs qui nous sont des fidèles
Encore interpellés par la vie culturelle
À être partagée en livres pluriels.

Dans la grande armada de cette Fondation,
Où l'esprit partisan n'est jamais dans le ton,
Gens administrateurs, bénévoles à l'action,
Il y a au-dessus, l'archange saint Michel
Et qui laïcisé devient père Noël
Qui répand parmi nous sa remarquable aura
Rayonnant d'Ottawa jusqu'à Kamouraska !
Pour cette cause, amis, que ne ferait-on pas ?

C'est pourquoi en ce jour, nous disons tous en chœur
À Michel Bissonnet, ce grand homme de cœur :
Merci, Michel, merci, merci, Michel, merci
Un bel alexandrin tout simple, comme lui,
Notre reconnaissance, en ce bel aujourd'hui !

HOMMAGE À CLAUDE RYAN

Par Jean-Guy Bergeron

Député de Deux-Montagnes

1966 à 1970, 1989 à 1994

NDLR : À la demande de la rédaction, l'ancien député Jean-Guy Bergeron nous a fait suivre un texte qui s'inspire largement de « J'ai connu un grand homme » paru sous sa plume dans *L'Éveil*, un journal régional de Deux-Montagnes. Nous l'en remercions.

Depuis le décès de Claude Ryan, tout a été dit à son sujet : rigueur intellectuelle, intégrité, franchise, disponibilité inlassable, grande érudition, bonté proverbiale.

Le hasard a voulu que je devienne un compagnon privilégié auprès de ce grand homme. Aujourd'hui, je voudrais, pour les moments merveilleux que j'ai passés avec lui, lui rendre hommage et faire connaître les côtés cachés de ce grand Québécois et Canadien.

Tout d'abord, j'ai connu M. Ryan lors du référendum de 1980, alors qu'il était le président du Comité du non. C'est alors, grâce à l'invitation de M^e Guy Bélisle, responsable du Comité du non, que j'ai fait mon entrée dans la grande famille libérale. En 1989, j'étais élu député du comté de Deux-Montagnes. Le comté de M. Ryan étant voisin et la crise autochtone sévissant dans mon comté, j'eus alors l'occasion de le côtoyer très souvent. Une relation et une amitié exceptionnelles s'établissaient ainsi entre nous.

Toujours le hasard aidant, à Québec durant cinq ans, il fut mon voisin de palier. Souvent, il venait frapper à ma porte et me disait : « J'ai préparé une salade et un bon jambon dont j'ai la spécialité, je t'attends dans dix minutes. » Souvent aussi, il avait invité deux, trois députés et durant le repas, c'était une discussion endiablée et combien instructive sur n'importe quel sujet. Et lorsqu'il était 19 h 45, il se levait et nous disait : « Dehors, je m'en vais travailler à mon bureau ! » Ces réunions improvisées lui permettaient de prendre le pouls chez les députés au

sujet des décisions que le Conseil des ministres avait à prendre. Pour lui, un simple député d'arrière-ban était aussi important qu'un ministre.

La crise autochtone à Oka nous a encore rapprochés davantage et m'a fait connaître un homme qui était un bourreau du travail. Une semaine après le début de la crise, c'était un mercredi soir, je reçois un appel à ma demeure. « Jean-Guy, c'est Claude Ryan, je t'annonce que M. Bourassa vient de me confier le dossier d'Oka et que je serai à ton bureau de député à 7 h demain matin. En conséquence, je veux que Jean Ouellet, le maire d'Oka, soit là. » Je lui ai répondu que je ne savais pas où était Ouellet. En effet, à cause de menaces reçues, mon ami Jean s'était réfugié je ne sais où. Il me répondit : « Ça, ce n'est pas mon problème, c'est le tien. Je veux vous rencontrer tous les deux à 7 h demain matin. Salut. »

Heureusement, après de nombreux appels chez des proches du maire d'Oka, j'ai fini par le joindre. Le rendez-vous a eu lieu et le premier geste qu'il a posé a été d'assurer la protection du maire. En effet, à 11 h, le même matin, une limousine arrivait à mon bureau et il en débarquait deux gardes du corps envoyés par le ministre pour la sécurité du maire d'Oka. C'était ça, M. Ryan!

Pendant les 70 jours qu'a duré la crise, il était dans le comté trois, quatre jours par semaine. Je le vois encore, et ce fut les seules fois, quelquefois maussade et découragé, car le conflit s'éternisait. Il s'inquiétait pour les citoyens et citoyennes d'Oka qui étaient presque pris en otage et pour les

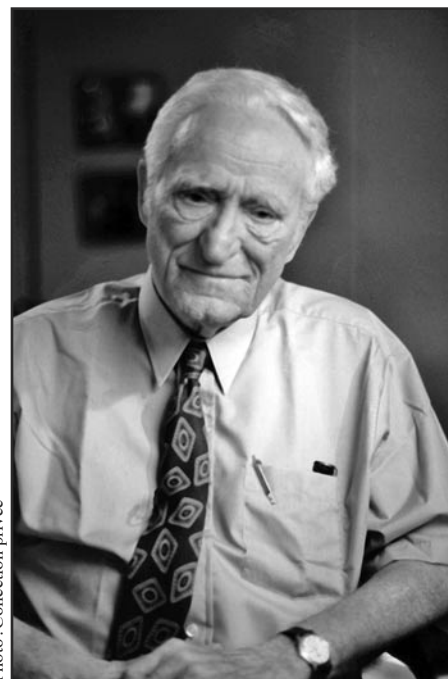


Photo: Collection privée

cultivateurs de la paroisse qui perdaient leurs récoltes.

La crise réglée, il s'est mis à la tâche pour dédommager ceux qui avaient été frappés au plan monétaire. Ce fut un travail de moine. Je pense que le tout s'est terminé à la satisfaction de la très grande majorité. À cet égard, je ne saurais passer sous silence un événement qui dénote sa disponibilité proverbiale, sa bonté et son intérêt envers ces gens qui avaient vécu de durs moments. Je me souviens qu'en pleine période des Fêtes, soit le 2 janvier au matin, il m'a appelé pour me dire qu'il avait en sa possession une vingtaine de chèques à distribuer aux cultivateurs. Je lui ai répondu que l'on était en relâche et que l'on pourrait peut-être attendre quelques jours. « Il n'en est pas question », me répondit-il. Dans l'après-midi, à l'hôtel de ville d'Oka, il distribuait 500 000 \$. Pour lui, Fêtes ou pas Fêtes, il fallait secourir les gens; c'était ça M. Ryan!

En terminant cet humble hommage, je veux souligner la force et le respect que cet homme représentait pour mes électeurs et pour tout le Québec. Cela s'est encore manifesté à l'occasion du rapport Allaire : nous,

les libéraux, pendant quelques mois, avons élaboré un programme, c'était le rapport Allaire. Durant cette période, Robert Bourassa, premier ministre, était absent et séjournait en Floride à cause de sa maladie.

À son retour, nous avons tenu un congrès, où l'on avait accepté le rapport Allaire à 85 %, si ma mémoire m'est fidèle. Or, M. Ryan ne partageait pas cette opinion et était sorti en furie de la salle du congrès et menaçait de démissionner. Durant la nuit, il y eut des rencontres et des pourparlers, et le lendemain, soit le dimanche matin, à la fin du congrès, M. Bourassa, dans son allocution, rejetait une grande partie des résolutions du rapport Allaire.

C'est dire toute la force, le respect que M. Ryan avait dans le parti. Il était notre phare. C'était ça M. Ryan!

Un dernier souvenir : le respect que M. Bourassa avait à l'égard de M. Ryan. C'était le lendemain de l'échec du lac Meech. Le premier ministre nous avait ordonné de rester à Québec, en vue d'un caucus d'urgence. M. Bourassa nous a alors dit qu'à 3 h de l'après-midi, il s'adresserait à la nation québécoise. Voici ce que je dirai, nous dit-il : « Quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, le Québec est aujourd'hui et pour toujours une société distincte, libre et capable d'assumer son développement. » Il s'est alors adressé à M. Ryan, qui se tenait toujours debout

à l'arrière de la salle du caucus, et lui a dit : « M. Ryan, qu'est-ce que vous en pensez, avez-vous quelque chose à ajouter? » Encore une fois, M. Bourassa avait confiance en ce grand homme pour l'aider à orienter le Québec vers sa destinée. C'était ça, M. Ryan!

Je tenais à souligner à ma façon le départ de cet homme qui a joué un rôle important dans l'évolution et l'orientation du Québec d'aujourd'hui et de demain. M. Ryan a été un grand Québécois et un grand Canadien. J'ai été un témoin et un ami privilégié de ce grand homme.

Salut Monsieur Claude, et merci.

UNION MONDIALE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES

Depuis l'assemblée générale d'avril dernier à Bruxelles, l'UMAPF a tenu deux séances du conseil d'administration. La séance du 14 octobre 2004, s'est tenue à Paris. Six des onze membres du conseil présents – le vice-président-Amérique, Jean-Paul Champagne, y a participé par conférence téléphonique – ont traité de l'examen des résolutions statutaires approuvées au congrès du printemps 2004, de la publication des annales du congrès, de l'examen du bilan et du budget de l'UMAPF ainsi que de la prochaine assemblée générale de 2005.

Le 17 novembre 2004, à Paris, s'est tenue une séance du conseil convoquée la veille par le président Hunault en présence de trois des onze membres du conseil – François Cloutier, demeurant à Paris, a représenté le président Champagne. L'ordre du jour de cette réunion portait sur l'éclaircissement de la situation juridique de l'UMAPF.

La veille, le 16 novembre, était également le jour où le président de l'UMAPF, Xavier Hunault, recevait la Légion d'honneur. M. Cloutier a donc également représenté le président Champagne à cette cérémonie.

« À la demande du président de notre Amicale, je (François Cloutier) l'ai représenté le mardi 16 novembre à une réception à l'Hôtel de Lassay, siège de la présidence de l'Assemblée nationale de France, en l'honneur de Xavier Hunault, président du Groupe des anciens députés français et président de l'Union mondiale des associations des anciens parlementaires francophones. Le président de l'Assemblée nationale française, Jean-Louis Debré, a remis à M. Hunault les insignes d'officier de la Légion d'honneur. »

L'assemblée annuelle 2005 se tiendra à Paris les 12 et 13 mai. Nous profitons du *Bulletin* pour lancer une invitation aux membres qui voyagent sur Paris et qui pourraient être dans la Ville Lumière au moment où l'UMAPF tiendra ses assises. Si vous désirez vous joindre à la délégation de l'Amicale, faites-nous le savoir. Nous vous préciserons à ce moment-là le lieu du rassemblement de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones.

NOUVELLES BRÈVES

• **Notices biographiques sur le site Internet de l'Assemblée nationale**

La mise à jour des notices biographiques des anciens parlementaires peut être demandée en tout temps. Prenons connaissance de la directive de Martin Rochefort, directeur du Service des études documentaires de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, relative à l'inscription ou la non-inscription de certains éléments biographiques.

Le choix éditorial d'omettre certains éléments a été arrêté lors de la réalisation du premier ouvrage biographique sur les parlementaires, édité en 1980. La seconde édition, revue et augmentée de 1993, reprend essentiellement les mêmes éléments, exception faite de la décision d'enlever toute référence au conjoint pour les parlementaires vivants. Cette décision était justifiée par le nombre croissant d'unions libres qui échappent à toute inscription dans les registres d'état civil et aussi par le fait que les situations matrimoniales peuvent changer. L'absence de mises à jour de ces renseignements, plus de dix ans entre la première et la seconde édition, peut devenir délicate tant pour les anciens parlementaires que pour les conjoints.

Outre ces raisons, l'Assemblée nationale doit gérer près de 2000 biographies. En terme d'efficacité, une certaine uniformité doit être maintenue pour limiter le nombre d'interventions sur les biographies. En plus des raisons administratives, l'Assemblée nationale a le devoir d'offrir à la population un corpus cohérent et uniforme sur les élus. Il faut se rappeler que ces biographies sont largement consultées non seulement par des individus, mais également par des organisations,

comme source première sur les parlementaires québécois.

Enfin, il faut comprendre que la version Internet est identique à la version papier et que dans une perspective d'une réédition du *Dictionnaire des parlementaires* à moyen terme, il est essentiel de maintenir l'uniformité et de limiter le nombre de pages.

Il faut spécifier que les règles décrites plus haut s'appliquent uniquement aux anciens parlementaires. En effet, vous remarquerez que pour les députés de la présente législature, les biographies sont différentes avec des informations plus nombreuses sur les fonctions parlementaires et politiques. Le parlementaire peut également, s'il en exprime le souhait, ajouter des informations personnelles comme le nom de son conjoint ou de ses enfants. Toutefois, lorsqu'il quitte l'Assemblée nationale, nous réécrivons la biographie en fonction des normes éditoriales établies.

• **Divulgarion de vos coordonnées**

Un formulaire est joint dans le présent *Bulletin*. Il est très important que vous le retourniez rempli afin de répondre adéquatement aux nombreuses demandes de personnes ou d'organismes qui désirent communiquer avec d'anciens parlementaires retournés à la vie privée.

• **Journée du livre politique**

La 3^e édition de la Journée du livre politique au Québec se déroulera le mardi 5 avril 2005 à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. De plus, le comité directeur de cette Journée, présidée par la vice-

présidente de l'Assemblée nationale, Diane Leblanc, souhaite présenter au public une exposition de caricatures politiques à l'hôtel du Parlement en avril 2005.

Si vous détenez des caricatures vous concernant sous forme de coupure de presse (journal) que vous souhaiteriez voir exposées, vous pouvez les adresser au directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée, Philippe Sauvageau; certaines seront alors sélectionnées pour l'exposition. Soyez assurés que les originaux seront retournés à leurs propriétaires.



Conférence mars 2005

La Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec présentera à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) du 17 au 19 mars 2005 une conférence portant sur « La doctrine Gérin-Lajoie et le bilan des relations internationales du Québec : 1965-2005 ».

Témoignages recherchés

La Chaire Hector-Fabre a lancé une vaste entreprise de collecte de témoignages portant sur *Les Québécois et la Deuxième Guerre mondiale de 1939-1945*.

Dans le cadre d'un projet de publication soulignant le 60^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale en mai 1945, la Chaire Hector-Fabre lance

F O N D A T I O N
JEAN-CHARLES-BONENFANT

un appel pour retrouver des textes (lettres, journaux intimes) et des photographies (ou cartes postales, etc.) des hommes, des femmes et des enfants québécois du temps de la guerre de 1939-1945.

Vous possédez des lettres ou des documents personnels liés à la Deuxième Guerre mondiale? Vous êtes invités à faire parvenir des copies ou des originaux de ces documents; les originaux seront retournés à leur propriétaire par la suite.

Pour tout renseignement, communiquer avec le soussigné.

Mourad Djebabla

Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec
Agent de recherche et responsable du projet
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Tél. (514) 987-3000 poste 7950 ou 8427
chaire-hector-fabre@uqam.ca
www.unites.uqam.ca/chf

• **Journée de la commémoration du Grand Dérangement**

Une motion de l'Assemblée nationale du Québec a été adoptée au premier jour de la reprise des travaux parlementaires, le 19 octobre 2004, marquant l'entrée en vigueur de la Proclamation royale faite à Ottawa et désignant annuellement le 28 juillet Journée de commémoration du Grand Dérangement. Cette proclamation reconnaissant ainsi les torts causés aux Acadiens lors de la déportation fut lue en présence de représentants des communautés acadienne, québécoise et néo-brunswickoise.

Rappelons que le 28 juillet 1755, la décision de déporter les Acadiens fut prise et cette déportation s'est poursuivie jusqu'en 1763. On considère cette déportation comme le premier déplacement moderne d'une population entière. Rappelons également que 15 % de la population du Québec est de souche acadienne.

Conférences Jean-Charles-Bonenfant

La troisième édition des Conférences Jean-Charles-Bonenfant a été présentée le 3 novembre 2004 à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement par le professeur Ghislain Otis de la Faculté de droit de l'Université Laval. Il a prononcé une conférence intitulée « L'évolution constitutionnelle du Québec et des peuples autochtones : le défi de l'interdépendance ». Des représentants de l'Amicale ont assisté à cette conférence. Le texte de M^e Otis se retrouve sur le site de la Fondation.

Journée des chefs de file

Le 10 novembre dernier, des personnalités du monde des affaires se sont associées à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour promouvoir la démocratie. Sur l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Québec et président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, Michel Bissonnet, des chefs de file de la société québécoise ont rencontré des parlementaires pour traiter des solutions visant à rapprocher la population des élus et à mieux promouvoir les institutions parlementaires. Des représentants de l'Amicale ont également assisté à la cérémonie qui clôturait la journée.

Rappelons que deux membres de l'Amicale siègent au conseil d'administration de la *Fondation*. Ce sont Jacques Brassard et Raymond Brouillet.



Qui était le vrai père Noël en 2004 ?

Antoine Drolet

VOTRE COTISATION 2005 EST MAINTENANT DUE

Vous trouverez dans le présent *Bulletin* le formulaire « Avis de cotisation » à retourner dans l'enveloppe jointe avec votre chèque au montant de 50 \$ pour l'année 2005.

Si vous avez déjà versé votre cotisation 2005, ignorez cet avis et acceptez nos remerciements.

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

M^{me} Manon Blanchet a donné naissance à un garçon prénommé Guyaume le 8 janvier 2004. Félicitations aux parents, Manon Blanchet et Luc Harvey.



Photo : Collection privée

Dr François Cloutier a participé au colloque organisé par le groupe Les Canadiens en Europe, en partenariat avec le ministère de la Recherche, à l'Université René-Descartes de Paris sur les « Enjeux de la réforme du système de santé au Canada et en France ». Il a présenté une communication intitulée « La faillite des systèmes de santé ».

M. Élie Fallu a prononcé le 24 septembre 2004 une allocution dans le cadre du 10^e colloque annuel de l'Association des conseils intermunicipaux de transport à Vaudreuil-Dorion. Il est président de l'Association des CIT, président du CIT Laurentides et maire de Sainte-Thérèse.

M. Pierre C. Fortier a été nommé au début de l'année 2004 président de la Fondation de l'École polytechnique. Il a été récemment nommé par le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, Michel Audet, afin de présider un groupe de travail dont le mandat est de faire le point sur la valorisation de la recherche au Québec.

M. André Gaulin a été élu président de l'Association des membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), section du Québec. Il a aussi été nommé à l'Assemblée des Gouverneurs de la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager.



Photo : Daniel Lessard

M. André J. Hamel a été élu au poste de vice-président de la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager lors de la dernière assemblée générale tenue à Montréal, le 19 novembre 2004.

M^e Denis Hardy, ancien ministre des Affaires culturelles, a participé le 9 décembre 2004, à titre de président sortant de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, au lancement de la biographie *Adélarde Turgeon : un parlementaire de coeur et de*

culture. Cet ouvrage de 500 pages a été rédigé par Denis Racine. M^e Hardy est secrétaire de la Société d'histoire de Mille-Îles depuis plusieurs années.

M. Gérald Harvey est membre honoraire à vie 3^e degré et 4^e degré des Chevaliers de Colomb. Il a participé à l'automne 2004 à l'enregistrement de son témoignage dans le cadre du programme d'enregistrement de l'Assemblée nationale.

M. Jean Leclerc est vice-président de la compagnie Biscuits Leclerc Ltée. Cette compagnie s'est méritée le Trophée Vision 2004, dans la catégorie « Entreprise visionnaire de l'année », le 1^{er} décembre 2004. Rappelons que l'entreprise, toujours sous la gouverne de la famille Leclerc depuis quatre générations, célèbre son 100^e anniversaire en 2005.

M. Marcel Masse a présenté à l'automne 2004 des communications à deux colloques : l'un à Trois-Rivières, l'autre à Aix-en-Provence, à titre de président de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs. Cette commission a pour mandat d'inventorier et de célébrer l'histoire commune franco-québécoise en Amérique française et ces rencontres, regroupant des Associations France-Québec et des sociétés régionales d'histoire, avaient pour but de traiter des rapports entre identité, histoire, lieux de mémoire et commémoration.

M. Yves Michaud est président de Daveluy inc., importateur, entre autres, du vin Coteau de l'Élisette des artisans Jacques Parizeau et Lisette Lapointe de Collioure dans le sud de la France.

M. Roger Paquin a collaboré au récent ouvrage *Panoramas Québec* paru chez Flammarion-Québec en rédigeant les textes qui accompagnent les photos panoramiques de l'artiste Denis Tremblay. Un magnifique livre !

M. Gil Rémillard a été conférencier invité au déjeuner soulignant la fin de l'exposition *Le Code civil : une histoire de famille* où il a prononcé une allocution intitulée « Le Code civil du Québec : un succès qui interpelle les parlementaires ». Des représentants de l'Amicale participaient à ce déjeuner-conférence du 16 décembre dernier.



Photo : Daniel Lessard

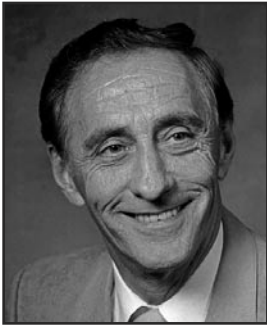


Photo : Collection privée

M. Jacques R. Tremblay s'est vu renouveler, en novembre 2004, son mandat de président des conseils arbitraux de la division régionale du Québec pour le district de Richelieu-Yamaska, pour une période de trois ans, par Son Excellence la Gouverneure générale en conseil sur la recommandation du

ministre d'État canadien portant le titre de ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

M. Claude Trudel a été nommé leader de la majorité au conseil municipal et président du caucus des élus de l'Union des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal (UCIM).



Photo : Ville de Montréal

LAÏCITÉ, QUAND TU NOUS TIENS !

Par Fabien Poulin

Député de Beauce

1960 à 1962

Le débat sur la laïcité a suscité un vif intérêt comme en témoigne ce numéro de notre *Bulletin* !

Certains tenants de la laïcité voudraient qu'on enlève les statues placées devant les écoles et les croix le long des routes sous le prétexte que ce sont des objets à caractère religieux et que ce n'est pas acceptable dans une société laïque. Évidemment ce sont des témoins du passé religieux de notre société, mais ils ne possèdent plus la même signification aujourd'hui. Ce sont des éléments matériels nous rappelant un moment de notre passé et nous permettant de nous situer à un moment donné de notre histoire. Vouloir occulter ces témoins du passé, ce serait, à mon avis, refuser de voir une réalité dont nous n'avons pas à rougir parce qu'elle explique une partie de notre culture actuelle. Ce serait aussi illogique de les détruire que de détruire tout objet qui a fait partie de l'environnement de notre enfance sous le prétexte que nous sommes devenus adultes. On a critiqué les Talibans qui ont détruit un passé de l'Afghanistan, ne faisons pas la même chose.

Dans la même ligne de pensée, on dit que certains adeptes du

laïcisme associent Noël et l'arbre qui le symbolise à une manifestation religieuse. D'abord, il faut savoir que la tradition de fêter à cette période de l'année remonte à des temps antérieurs à la fondation des religions actuelles. Les Romains fêtaient les Saturnales à une période correspondant entre le 17 et le 24 décembre. Ces fêtes se faisaient en l'honneur de Saturne qui leur avait enseigné l'art de l'agriculture. C'est aussi à cette période qu'ils commençaient leurs semences et, paraît-il, ils en profitaient pour se livrer à toutes sortes d'orgies sexuelles.

De plus, au temps de l'Empire romain, les Orientaux fêtaient le dieu Mitra, dieu de la lumière qui selon leur tradition serait né le 25 décembre. C'était aussi pour la célébration du retour de la lumière et donc de la renaissance de la nature.

La coutume de célébrer le retour de la lumière ou, si l'on veut, de la belle saison et de la vie s'est transmise à travers toutes les civilisations et pour remonter à nos origines, on la retrace chez les Gaulois. Et quand la langue

française a dû trouver un nom pour qualifier ces célébrations du retour de la lumière, elle s'est servie du mot gaulois *NOIO* (auquel elle a emprunté *NO*) et qui signifie « NOUVEAU » et du mot grec *HELIOS* (dont elle a retenu *EL*) et qui signifie « SOLEIL ». Ce nouveau mot a servi à qualifier le retour de la lumière lors du solstice d'hiver. De par ses origines et son étymologie, le nom de Noël ne comporte en soi aucune connotation religieuse.

Si, aujourd'hui, la naissance du Christ est fêtée au temps de Noël, c'est parce que l'Église a statué que le Christ était né le 25 décembre pour fêter cet événement en même temps que les fêtes païennes et leur faire compétition. Cela a réussi : *Natale*, en italien, *Navidad*, en espagnol, *Weihnachten* (nuit bénie) en allemand et *Christmas* (Christ mass) en anglais, pour n'en citer que quelques exemples, en font foi.

Maintenant, venons-en à l'arbre de Noël. Au temps de la fondation de Rome, les Romains donnaient à l'occasion du retour de la lumière

un rameau d'olivier à Romulus, le fondateur de Rome, en présage de bonheur pour les temps à venir. Cette tradition s'est transmise à travers les siècles, variant dans sa forme selon les civilisations, et l'on sait qu'au Moyen Âge ou vers cette période, on se servait du chêne que l'on ornait de toutes sortes d'objets pour symboliser les feuilles qui reviennent à la belle saison. L'illumination des arbres à l'intérieur serait l'œuvre de la reine Élisabeth 1^{re} qui y attachait des chandelles, (le premier arbre illuminé à l'extérieur l'aurait été à PLZEN en Tchécoslovaquie en 1925). Ce sont les colons anglais qui ont importé en Amérique cette tradition originaire d'Allemagne, mais ils ont remplacé le chêne par le sapin et plus tard par le pin.⁽¹⁾ Si l'on trouve des crèches sous l'arbre, cela s'est fait par association religieuse aux symboles d'origine païenne. En conclusion, tout ce qui se rapporte à Noël comme tel n'a aucune signification religieuse pas plus que le PÈRE NOËL créé de toute pièce par la compagnie Coca-Cola en 1931 et qui constitue une promotion commerciale destinée à inciter les enfants à boire son produit pendant l'hiver.

Aujourd'hui, Noël s'est transformé en une fête de famille pleine de joie, d'échange, une fête axée sur les enfants et l'avenir. Cette fête est suivie par le Nouvel An alors que nous imitons, sans le savoir, les Romains qui fêtaient Janus, leur dieu à deux faces, l'une regardant vers le passé et l'autre vers l'avenir, nous souhaitant la fin des problèmes du passé et une meilleure chance pour l'avenir.

Je suis d'avis que quelle que soit la signification symbolique que l'on veut accorder à Noël selon nos convictions ou notre culture, cette fête s'inscrit dans le cadre général du temps des Fêtes ou du temps du renouveau de la Nature. Nous pouvons donc continuer de chanter avec Ovila Légaré ou Jacques Labrecque : « C'est dans l'temps du jour de l'An ».

(1) NDRL : L'auteur a utilisé le conditionnel comme quoi il n'est pas toujours facile de dater une tradition. Nos sources sont différentes, et remontent quand même jusqu'à l'Allemagne.

Dans son livre *les Mercenaires allemands au Québec/1776-1783*, Jean-Pierre Wilhelmy attribue plutôt la

tradition du sapin illuminé au Québec à des ancêtres allemands venus au Canada comme mercenaires au moment de la Guerre d'indépendance américaine. Grâce au journal très détaillé de l'épouse du général Riedesel, il est attesté que la demeure de cette famille à Sorel fut « le site du premier sapin de Noël illuminé au Canada » dès décembre 1781. Une plaque en trois langues en témoigne depuis décembre 1966 devant la dite maison connue sous l'appellation de « maison des gouverneurs ». Toujours selon ce livre fort documenté, des 7 000 à 10 000 mercenaires allemands venus faire la guerre pour l'Angleterre, 2 500 seraient restés au Canada dont 1 300 à 1 400 au Québec, surtout dans le Bas-Saint-Laurent. Comme ces mercenaires logeaient souvent chez l'habitant, beaucoup ont pris femmes québécoises et souvent leurs noms ont été plus ou moins francisés Besserer devenant Besré, Maher/Maheu, Beyer/Payeur, Schumpff/Jomphe, Dayme/Daigle, Dalher/Dallaire, etc. Pour les plus curieux, se reporter à ce livre fort intéressant édité au Septentrion en 1997.

LA CHARIA

Par Jean-Hugues Boutin

Député d'Abitibi-Ouest
1973 à 1976

Depuis quelque temps, on remarque de plus en plus une présence musulmane dans la société québécoise et canadienne. De plus, certains groupes dirigés par des imâms et des mollahs veulent promouvoir, avec la bénédiction du gouvernement, l'implantation de la charia dans leur communauté. Le gouvernement de l'Ontario se serait d'ailleurs compromis à cet effet.

Nul doute qu'une telle autorisation de la part de nos autorités politiques démontrerait une méconnaissance totale non seulement de l'islam, mais des mouvements islamistes fondamentalistes et intégristes. Ce serait une forme de

contrôle dévolu à une minorité de la communauté musulmane qui privilégierait une ghettoïsation et la non-intégration de cette société à la nôtre. La Charte des droits et libertés ne serait plus alors l'apanage de tout citoyen du Canada et du Québec.

La charia est la loi de Dieu, laquelle est principalement inscrite dans le Coran. Pour ce qui n'est pas précisé dans le Coran, l'homme alors interprète la loi divine. Vers le XII^e siècle, il a été décidé que tout avait été interprété et que les règles de la charia étaient fixées pour l'éternité. C'est pourquoi les interprétations dans leurs débuts ont

donné naissance à plusieurs écoles juridiques où l'on peut rencontrer des opinions très différentes de l'une à l'autre. Donc aujourd'hui, la charia pose un problème de société. Comment peut-on imaginer que les lois d'une minuscule société nomade du VII^e siècle puissent répondre à tous les cas qui figurent dans des sociétés du XXI^e siècle ?

Que comprend la charia ? Elle comprend le droit constitutionnel (califat), le droit familial (mariage, divorce, répudiation, polygamie), le droit pénal (peines corporelles), le droit successoral (héritage), le droit commercial (droits bancaires et les prêts), le droit international (autres nations - les infidèles). La charia couvre donc beaucoup d'aspects du droit provenant du religieux, mais incompatibles dans un État de droit.

Les juges (musulmans) appliquant la loi coranique, en plus d'utiliser les ressources du Coran, utilisent également la Sunna (tradition) ainsi que les hadiths (jurisprudence). Dans une société comme la nôtre, on ne peut pas redonner à un **pouvoir clérical** qui s'érigera alors comme interprète exclusif de la tradition musulmane et comme détenteur de pouvoir de décision un pouvoir qui relève de nos institutions démocratiques et juridiques.

Le Coran, quoique à prétention religieuse, est en même temps un livre politique. L'acceptation de l'application de la charia pour un petit groupe de musulmans n'est qu'un premier pas vers un objectif ultime qui est de mettre en place un cadre politique, juridique et éthique que cette société islamique veut régir en fonction du respect intégral du Coran.

Alors, il faut se demander ce que l'on fait pour sauvegarder et protéger les valeurs traditionnelles et l'identité culturelle de la société québécoise. Je souhaite ardemment que l'on écoute le Congrès musulman canadien ainsi que le Conseil canadien des femmes musulmanes qui sont contre l'introduction de la charia et qui comprennent qu'il faut protéger la société contre la poussée islamiste fondamentaliste. Il ne faut pas permettre la création d'une société parallèle au sein de notre société, car les fondamentalistes deviendront alors impuissants à intégrer notre société à cause d'une religion dont la base est puisée dans le Coran, lequel a des fondements aussi bien religieux que politiques et administratifs. Ces fondements sont incompatibles avec les fondements de notre société, notre mode de vie et nos valeurs.

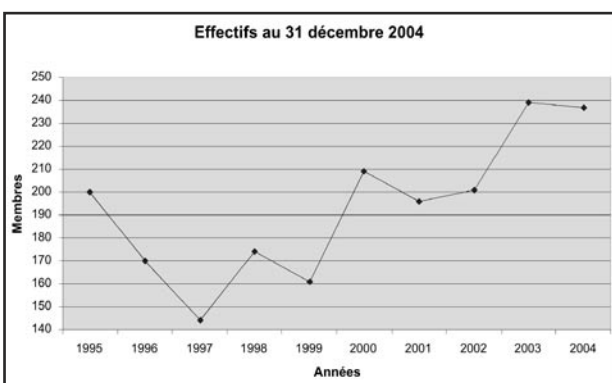
L'ancien député de Louis-Hébert (1994 à 2003), ministre de la Justice et procureur général du Québec, Paul Bégin, a donné le point de vue d'un juriste en signant dans *Le Devoir* du 12 janvier 2005 un article sur la charia ou les tribunaux islamiques intitulé : *L'État québécois doit se prononcer. Et clairement contre !*

« Que les hommes et les femmes musulmans, sur le plan religieux, se soumettent aux règles de l'islam, c'est tout à fait normal et légitime. Mais en aucun cas ces règles ne pourront prévaloir sur les règles de la société civile ». – Paul Bégin



Photo : Daniel Lessard

Membres en règle 236 (62%)
Anciens parlementaires 382

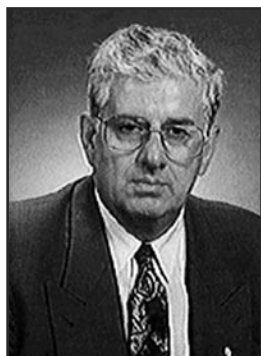


DATES À RETENIR

Le mardi 17 mai 2005 de 14 à 19 heures
 activité pour les membres et leur conjoint(e).

Le mercredi 18 mai 2005 à 9 heures
 Assemblée générale annuelle.

Souvenons-nous



M. Michel Bourdon, élu sous la bannière du Parti québécois, député de Pointe-aux-Trembles de 1989 à 1996, est décédé à Montréal le 29 novembre 2004 à l'âge de 61 ans. Une motion conjointe a été présentée à l'Assemblée nationale par le chef de l'opposition, Bernard Landry, le premier ministre, Jean Charest, et de la députée de Lotbinière, Sylvie Roy : « Que l'Assemblée nationale souligne l'apport de Michel Bourdon au développement social du Québec et offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. » Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, l'a décrit comme étant un grand combattif : « Il avait la capacité de transcender, de dépersonnaliser les situations difficiles et puis de faire face... Il avait le courage de ses convictions, de ses idées. Il les a eues comme journaliste, il les a eues comme syndicaliste. Il a adoré son métier de député... Il fut le premier homme féministe que nous avons chacune (elle et sa fille) eu la chance de connaître. »



M. Claude Filion, député de Taillon de 1985 à 1989, élu sous la bannière du Parti québécois, est décédé à Montréal le 2 décembre 2004 à l'âge de 58 ans. Il fut commissaire à la Commission des droits de la personne, puis président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de 1996 à 2001. Il était juge à la Cour du Québec depuis le 16 mai 2001.

M. Pierre Lorrain, député de Saint-Jean, élu sous la bannière du Parti libéral, et président de l'Assemblée nationale du Québec de 1985 à 1989, est décédé à Saint-Jean-sur-Richelieu le 24 décembre 2004 à l'âge de 62 ans. Nommé délégué général du Québec à Bruxelles en 1989, poste qu'il occupe jusqu'en 1994, il est alors nommé président de la Commission des services juridiques; depuis 1999, il était à la Commission municipale du Québec.



M. Léonce Ouellet, premier député de la circonscription de Jonquière-Kénogami, élu sous la bannière de l'Union nationale de 1956 à 1960, est décédé à Montréal le 15 janvier 2005. Il avait l'âge vénérable de 88 ans. Étant né en 1916, il était donc l'un des doyens de nos anciens députés.

Sincères condoléances à leur famille et amis.

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction

André Gaulin, rédacteur
Lorraine Arsenault
Raymond Brouillet

Responsable de l'édition

André Gaulin

Collaboration

Jean-Guy Bergeron
Jean-Hugues Boutin
Jean-Paul Champagne
Marie-France Lapointe
Marcel Masse
Fabien Poulin
Martin Rochefort
Florence Terrien

Conception et réalisation

Lorraine Arsenault
Robert Bédard

Révision

Henriette Carrier

Impression

Presses
de l'Assemblée nationale

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.31
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : (418) 643-1327
Télec. : (418) 643-5062
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale/amicale.htm

Les idées exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise avec la mention de la source.

Dépôt légal – Hiver 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338